

DROIT A L'IMAGE

Les dispositions légales rappellent le droit à l'image de chaque citoyen. Dans le cadre de sa scolarité, votre fils/fille peut être photographié(e) au cours d'une activité scolaire ou périscolaire.

Ces photos, propriété de l'établissement, sont utilisées pour des expositions internes, apparaissent dans les publications de l'établissement, site internet, revue lasallienne.

Sur cette base, il vous est demandé de faire connaître votre choix quant au droit à l'image.

Famille : Elève :
Classe :

- Autorise l'utilisation des photos ou films de notre fils/fille telle que stipulée ci-dessus,
 N'autorise pas l'utilisation des photos ou films avec l'image de notre fils/fille.

A Paris, le

Signature :

Mention manuscrite

« pour accord durant la scolarité à St-Germain de Charonne- La Salle »+

APEL

Afin qu'une édition de l'annuaire de classe soit diffusée dès le début de l'année scolaire, nous vous demandons l'autorisation de figurer dans celui-ci.

Cet annuaire est strictement interne à l'école et n'a d'autre but que la diffusion des informations scolaires par e-mail et le rapprochement des familles pour, par exemple, récupérer les devoirs en cas d'absence ou d'oubli de cahier...

- Autorise la transmission de mes coordonnées à l'APEL
 N'autorise pas la transmission de mes coordonnées à l'APEL

A Paris, le

Signature :

Mention manuscrite

« pour accord durant la scolarité à St-Germain de Charonne- La Salle »